

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BASTIA - 2002 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 31/07/2025 - B2025/004297 - 2022 B 00130 - 910 181 866 - 2E Corse Nautic

SAS 2E CORSE NAUTIC

SAS au capital de 5 000.00 euros

Siège social : ZA de corbara - Boulevard Algajola 20220 CORBARA

RCS n°910181866- RCS BASTIA

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE PROCES-VERBAL

Le 20 septembre 2023, les actionnaires de la société SAS 2E CORSE NAUTIC se sont réunis en assemblée générale ordinaire à ZA de corbara - Boulevard Algajola 20220 CORBARA à 14 h 00, sur la convocation régulière qui leur a été faite.

L'assemblée est présidée par Monsieur MIOLLAN ERIC.

La Présidence de l'assemblée constate que :

Soit au total actionnaire(s) présent(s), totalisant Actions sur les 5000 composant le capital social.

La Présidence de l'assemblée a désigné MIOLLAN ELODIE comme secrétaire de séance.

La Présidence de l'assemblée déclare que l'assemblée est valablement constituée ; elle peut donc délibérer et prendre toute décision ordinaire.

Les documents ci-dessous ont été adressés aux actionnaires quinze jours avant la date de la présente assemblée et sont tenus à leur disposition au siège social. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidence de l'assemblée rappelle à l'assemblée l'**ORDRE DU JOUR** :

- Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Présidence de l'exercice clos au 31 mars 2023.
- Affectation du résultat.

Puis lecture est donnée du rapport de la Présidence.

La discussion est ouverte.

Les comptes sont alors présentés et étudiés sans qu'aucune difficulté particulière ne se présente.

Personne ne demandant plus la parole, la Présidence de l'assemblée ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Résolution N° 1 - Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Présidence de l'exercice clos au 31 mars 2023

L'assemblée générale approuve ce dernier, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2023 tels qu'ils ont été présentés par la Présidence et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 162.28 Euros.

L'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

L'assemblée générale approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la Présidence au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier à la Présidence de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette Résolution est rejetée, la majorité requise étant la majorité absolue.

Résolution N° 2 - Affectation du résultat

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 162.28 Euros formant un résultat affectable de 162.28 Euros, l'assemblée générale décide de procéder aux affectations suivantes :

- Au report à nouveau pour 162.28 Euros;

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte qu' aucune distribution de dividendes n'a été faite au cours du ou des précédents exercices.

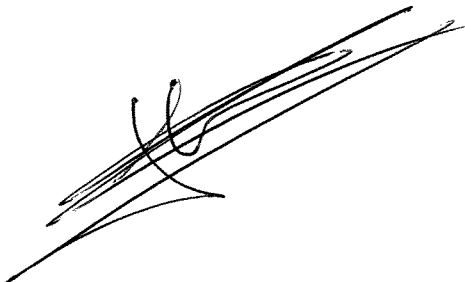
Cette Résolution est rejetée, la majorité requise étant la majorité absolue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 14 h 30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la Présidence et tous les actionnaires présents.

Fait à CORBARA,
Le 20/09/2023.

Signatures des actionnaires :

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, sweeping strokes that form a stylized, somewhat abstract shape. The signature is located in the lower-left quadrant of the page.

SAS 2E CORSE NAUTIC

SAS au capital de 5 000.00 euros

Siège social : ZA de corbara - Boulevard Algajola 20220 CORBARA

RCS n°910181866- RCS BASTIA

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

Chers actionnaires,

L'assemblée générale ordinaire doit se réunir afin que, conformément aux dispositions légales et réglementaires, vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2023 et vous rendre compte de l'activité de notre société pendant ledit exercice.

Pour votre information, il vous a été envoyé, avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi en vigueur et ce, quinze jours avant la date de l'assemblée. Ces derniers ont également été tenus à votre disposition, au siège social, à savoir :

Il est précisé que les comptes annuels de la société ont été établis selon la réglementation en vigueur et selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que l'exercice précédent.

Le compte de résultat fait apparaître un bénéfice de 162.28 Euros, après déduction des amortissements et provisions réglementaires.

I - RAPPORT DE GESTION ET D'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE

Situation de la société au cours de l'exercice écoulé

Le montant du chiffre d'affaires au cours de cet exercice s'est élevé à 0.00 Euros hors taxes contre 36 613.64 Euros hors taxes pour l'exercice précédent; soit une diminution de 36 613.64 Euros pour une variation de -100%.

Les produits d'exploitation au cours de cet exercice sont de 3.30 Euros contre 36 615.56 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de 36 612.26 Euros pour une variation de -99.99%.

Les charges d'exploitation au cours de cet exercice sont de 16 840.63 Euros contre 66 989.64 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de 50 149.01 Euros pour une variation de -74.86%.

Les charges financières au cours de cet exercice sont de 0.39 Euros contre 9.85 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de 9.46 Euros pour une variation de -96.04%.

Les produits exceptionnels au cours de cet exercice sont de 17 000.00 Euros contre 38 000.00 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de 21 000.00 Euros pour une variation de -55.26%.

Les charges exceptionnelles au cours de cet exercice sont de 0.00 Euros contre 2 193.56 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de 2 193.56 Euros pour une variation de -100%.

A la clôture de cet exercice :

- Les créances sont de 875.46 Euros contre 18 677.00 Euros l'exercice précédent;

B/M

- soit une diminution de 17 801.54 Euros pour une variation de -95.31%.
- Les liquidités sont de 1 019.57 Euros contre 175.61 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 843.96 Euros.

Pour cet exercice :

- Les achats de matières premières et autres approvisionnements sont de 722.80 Euros contre 1 328.20 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de 605.40 Euros pour une variation de -45.58%.
- Les autres achats et charges externes sont de 15 306.93 Euros contre 56 651.94 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de 41 345.01 Euros pour une variation de -72.98%.
- Les impôts, taxes et versements assimilés sont de 259.00 Euros contre 817.00 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de 558.00 Euros pour une variation de -68.3%.
- Les dotations aux amortissements sont de 551.48 Euros contre 8 137.64 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de 7 586.16 Euros pour une variation de -93.22%.
- Les autres charges sont de 0.42 Euros contre 54.86 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 54.44 Euros pour une variation de -99.23%.
- Le résultat bénéficiaire de l'exercice arrêté au 31 mars 2023 est de 162.28 Euros.

Les investissements réalisés au cours de l'exercice ont été les suivants :

- Installations et agencements divers : -33 102.09 Euros
- Matériel de transport : -19 266.42 Euros

Événements survenus au cours de l'exercice

II - AFFECTATION DU RESULTAT

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 162.28 Euros formant un résultat affectable de 162.28 Euros, il est proposé de procéder aux affectations suivantes :

- Au report à nouveau pour 162.28 Euros ;

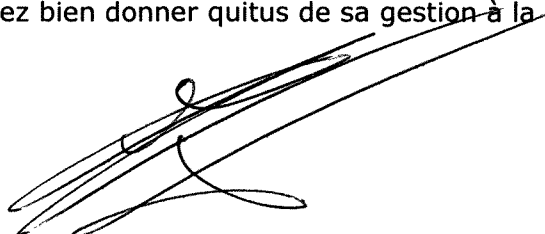
Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

Dividendes versés ou non au titre des trois exercices précédents

Il est précisé qu'aucune distribution de dividendes n'a été faite par la société au cours des trois exercices précédents.

Il est espéré que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à la Présidence pour l'exercice écoulé.

La Présidence.



1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2025
Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

cerfa

N° 15948*07

Désignation de l'entreprise		SAS 2E CORSE NAUTIC		Néant <input type="checkbox"/> *	
Adresse de l'entreprise		ZA de corbara - Boulevard Algajola		20220 CORBARA	
SIRET		9 1 0 1 8 1 8 6 6 0 0 0 1 3			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		14		Durée de l'exercice précédent * 12	
				Exercice N clos le	
				3 1 0 3 2 0 2 3	
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions	
		1		2	
				Net	
				3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial* Autres *	010	012	
			014	016	
	Immobilisations corporelles*		028	030	4 388 551 3 836
	Immobilisations financières* (1)		040	042	
	Total I (5)		044	048	4 388 551 3 836
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052	
		Marchandises *	060	062	
		Avances et acomptes versés sur commandes	064	066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés* Autres* (3)	068	070	
			072	074	875 875
		Valeurs mobilières de placement	080	082	
		Disponibilités	084	086	1 020 1 020
		Charges constatées d'avance*	092	094	46 108 46 108
Total II		096	098	48 003 48 003	
Total général (I + II)		110	112	52 390 551 51 839	
PASSIF				Exercice N NET	
				1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120		5 000
	Ecarts de réévaluation		124		
	Réserve légale		126		
	Réserves réglementées *		130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)		132		
	Report à nouveau		134		
	Résultat de l'exercice		136		162
	Subventions d'investissement		137		
	Provisions réglementées		140		
Total I		142		5 162	
Provisions pour risques et charges		Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166		2 260
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169 169)		172		
	Comptes courants d'associés		173		44 416
	Autres dettes		175		
	Produits constatés d'avance		174		
	Total III		176		46 677
Total général (I + II + III)		180		51 839	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	4 388
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

②

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SAS 2E CORSE NAUTIC		Néant <input type="checkbox"/> *			
A- RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018 <input type="checkbox"/>			
				Exercice N clos le			
				3 1 0 3 2 0 2 3			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210		
	Production vendue	} biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214		
			services *	217	218		
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée*				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226		
	Autres produits				230	3	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	3	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stocks (marchandises)*				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	723	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240		
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier :11.106 - immobilier :)				242	15 307	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)	243			244	259	
	Rémunérations du personnel*				250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252		
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI)	255			254	551	
	Dotations aux provisions				256		
	Autres charges	} dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262	
} dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260	1 662			
Total des charges d'exploitation (II)					264	16 841	
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	-16 837	
Produits financiers (III)		280			294		
Charges financières (V)					294		
Produits exceptionnels (IV)					290	17 000	
Charges exceptionnelles (VI)	} dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		300		
		} dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)	348				
Impôt sur les bénéfices* (VII)					306		
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)					310	162	
B- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	162	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316				
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		318				
	Provisions non déductibles*		322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)		324				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Déductions	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU -TE (44. octies A)	987	342	162
France Ruralités Revitalisation FRR (44 quindecies A)		181	JEI (44. sexies A)	989			
ZRD (44 terdecies)		127	ZRR (44. quindecies)	138			
Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies)		991	Investissements et souscriptions outre-mer	344			
ZFANG (44 quaterdecies)		345	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			
BUD (44 sexdecies)		992					
Dont divers		Créance due au titre du report en arrière du déficit		346		350	
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)		655			
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)		643			
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)		645			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)		647				
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)		648				
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)		641				
	Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)		990				
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)		649					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352	354		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356			
	Déficits antérieurs reportables : *	dont imputés sur le résultat :			360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col.1	Déficit col.2	370	0	372	

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD



3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SAS 2E CORSE NAUTIC						Néant <input type="checkbox"/> *												
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *										
	ACTIF IMMOBILISÉ								Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice											
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406												
	Autres	410		412		414		416												
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426												
	Constructions	430		432		434		436												
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442	4 388	444		446	4 388											
	Installations générales agencements, aménagements divers	450		452		454		456												
	Matériel de transport	460		462		464		466												
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476												
Immobilisations financières		480		482		484		486												
TOTAL		490		492	4 388	494		496	4 388											
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice												
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																				
Fonds commercial		495		497		498		499												
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506												
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516												
	Constructions	520		522		524		526												
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532	551	534		536	551											
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546												
	Matériel de transport	550		552		554		556												
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566												
TOTAL		570		572	551	574		576	551											
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR <small>(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)</small>																			
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5														
		6	7	8	9	10														
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values															
					Court terme *	Long terme														
						19 %	15 % ou 12,8 %	0 %												
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧													
1																				
2																				
3																				
4																				
5																				
6																				
7																				
8																				
9																				
10																				
TOTAL		578		580		582		584		586		588		590		592		594		596
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579						Régularisations	590	583		594		595						
TOTAL									596	585		597		599						

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

